



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion**Restreinte** **Lundi 10 octobre 2022****Président :** M. Michel NAGEOTTE**Présents :** MM. Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER – Michel MALIVERNAY - Thierry NAPPEY - Gérard GEORGES**RAPPEL****PROTOCOLE SANITAIRE****Zone sportive**

La zone vestiaires doit faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger les joueurs et officiels. Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre doivent pouvoir accéder à cette zone. La présence des personnes non concernées par l'organisation du match est strictement interdite dans cette zone

Protocole d'avant match

Les Escort kids sont autorisés dans le cadre défini ci-après :

- Ils doivent emprunter un accès autre que celui du tunnel des joueurs
- Ils se positionnent en ligne, espacés, entre les drapeaux et panneaux protocolaires, avant l'entrée des joueurs
- Les joueurs viennent s'aligner derrière les Escort kids
- Aucun contact physique avec les joueurs
- Les Escort kids sont âgés de 8 à 12 ans

La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est autorisée mais doit se faire sans contact, à distance

Les coups d'envoi fictif sont autorisés

Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

1 – SENIORS

MASCULINS

1.1 – COUPE DE FRANCE

Voici le programme des rencontres du 6^{ème} tour de la Coupe de France programmé les 15 et 16 octobre 2022 sous réserves des procédures en cours.

JURA DOLOIS (N3)	-	DIJON USC (R1)	MATCH 1
RACING BESANCON (N2)	-	BELFORT ASM (N2)	MATCH 2
LONGVIC (R3)	-	LOUHANS CUISEAUX (N2)	MATCH 3
4 RIVIERES 70 (R1)	-	MACONNAIS UF (N3)	MATCH 4
MARSANNAY CL (R2)	-	ST APOLLINAIRE (N3)	MATCH 5
JURA SUD FOOT (N2)	-	GRANDVILLARS (N3)	MATCH 6
COSNE (N3)	-	BRESSE JURA (R1)	MATCH 7
MORTEAU MONTLEBON (N3)	-	GUEUGNON (N3)	MATCH 8

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants à une date ultérieure :

N3 journée 5 :

- 24591646 : ST APOLLINAIRE – COSNE US
- 24591647 : PONTARLIER – GRANDVILLARS
- 24591648 : MORTEAU MONTLEBON – MACONNAIS UF
- 24591650 : GUEUGNON – JURA DOLOIS

R1 Herbelin journée 4 poule A :

- 24650721 : LA CHARITE US – DIJON USC

R1 Herbelin journée 4 pour le B :

- 24650853 : LONS LE SAUNIER RC – BRESSE JURA FOOT

R1 Herbelin journée 4 poule C :

- 24651026 : AUDINCOURT – 4 RIVIERES 70

R2 journée 4 poule B :

- 24677513 : CHEVIGNY ST SAUVEUR – MARSANNAY CL

R3 journée 4 poule C :

- 24655498 : LONGVIC – BAUMES LES DAMES 2

1.2 – COUPE INTERSPORT

Match n° 25091617 Coupe Intersport Poule B : SENS FC 2 – QUETIGNY AS 2 du 09 octobre 2022

Forfait déclaré de l'équipe de QUETIGNY 2

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Quetigny 2 (3-0). Retire un 1pt à l'équipe de Quetigny 2 et attribue le gain du match à SENS FC 2.

Amende : 175 euros pour forfait déclaré

1.3 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 24650720 championnat R1 Herbelin poule A : AJ AUXERRE 3 – SENS FC du 16 octobre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre au samedi 15 octobre 2022 à 19h00 au stade Abbé Deschamps A2 à Auxerre.

Match n° 24677538 championnat R2 poule B : CS SANVIGNES – PARAY USC 2 du 13 novembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer le match le vendredi 11 novembre 2022 à 14h30 au stade Saint Amédée 1 à Sanvignes-les-Mines.

Match n° 24677515 championnat R2 poule B : ST MARCEL – MACONNAIS UF 2 du 15 octobre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour inverser la rencontre et de disputer le match le dimanche 16 octobre 2022 à 15h00 au stade la Massonne à Charnay-les-Mâcon.

Match n° 24888913 championnat R3 poule D : 4 RIVIERES 70 2 – MARNAY du 16 octobre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre et de disputer le match le samedi 15 octobre 2022 à 19h00 au stade municipal à Dampierre sur Salon.

Match n° 24888922 championnat R3 poule D : ST MARCEL 2 – JURA DOLOIS 3 du 22 octobre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour inverser la rencontre et de disputer le match le samedi 22 octobre 2022 à 20h00 au stade Paul Martin 3 à Tavaux.

1.4 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Match n° 25283283 : LEVIER AS – VALDAHON VERCEL du 8 octobre 2022

La commission prend connaissance du mail du club de Levier envoyé le vendredi 7 octobre au club adverse et aux arbitres pour demander le report de la rencontre suite au décès d'un joueur senior du club. Le match est reporté à une date ultérieure.

2 – JEUNES

MASCULINS

2.1 – U16 R2

Match n° 24733469 U16R2 poule D : JS LURE – GJ MONTS VALLEES du 8 octobre 2022

Forfait déclaré de l'équipe de JS LURE.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de JS Lure (3-0). Retire 1 point à l'équipe de JS Lure et attribue le gain du match à GJ MONTS VALLEES.

Amende : 80 Euros pour forfait déclaré

2.2 – DEMANDE DES CLUBS

Match n° 24732909 U17R1 poule B : DIJON ASPTT – VESOUL FC du 4 décembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour inverser la rencontre et de disputer le match le dimanche 4 décembre 2022 à 12h30 au stade René Hologne 1 à Vesoul.

3 – FEMININES

3.1 – REGIONALE 2F

La commission prend note des matchs de championnat de Régionale 2 Féminine qui se déroulent en même temps que le 3^{ème} Tour de Coupe de France Féminine.

Trois clubs sont concernés par ces deux compétitions.

La commission décide de reporter ces matchs le week-end du 29-30 octobre 2022 si elles ne se qualifient pas au 4^{ème} Tour de Coupe de France Féminine.

Dans le cas où, il y a une qualification au tour suivant, les matchs seront reportés à une date ultérieure.

- Match n° 24732992 R2F Poule A : LONGVIC 2 – GRAND BESANCON du 16 octobre 2022
- Match n° 24758601 R2F Poule A : AUXERRE STADE 2 – VAL DE PESMES du 16 octobre 2022
- Match n° 24771211 R2F Poule C : GJ/GSF DE L'ARCHE – PONTARLIER CA du 16 octobre 2022

Match n° 24758598: BESANCON FOOTBALL – US VAL DE PESME

La commission prend connaissance de la décision de la SROC concernant la réserve déposée par Val de Pesme US lors de la rencontre de la 3^{ème} journée du championnat R2F le 2 octobre 2022.

Elle donne match perdu par pénalité à BESANCON FOOTBALL (0 but ; - 1pt) pour en reporter le bénéfice au club de l'US VAL DE PESMES (1 but ; 3 pts).

4 – FUTSAL

4.1 – R1 FUTSAL

Match n° 24776190 : R1 Futsal poule A : GRESILLES FC – F5 DIJON METROPOLE du 6 octobre 2022

Forfait déclaré de l'équipe de GRESILLES FC.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de FC Grésilles (3-0). Retire 1 point à l'équipe de FC Grésilles et attribue le gain du match à F5 DIJON METROPOLE.

Le match retour se déroulera sur le terrain de F5 Dijon Métropole.

Amende : 60 Euros pour forfait déclaré

4 – FMI – SUIVI PAR LA COMMISSION

4.1 – FMI – SUIVI PAR LA COMMISSION

Transmission tardive en U18R1 et U14R1 :

GUEUGNON : amende de 40 Euros

Transmission tardive en Coupe de France :

IS/SELONGEY : amende de 20 Euros

Le Président,



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football